



Signataires : Marc Saudan, Laurent Seydoux, Charles Poncet, Francisco Taboada, Stéphane Florey, Jacques Blondin, Florian Dugerdil, Lionel Dugerdil, Murat-Julian Alder, Thierry Oppikofer, Pierre Conne, Pierre Nicollier, Jacques Béné, Raphaël Dunand, Jacques Jeannerat, Michael Andersen, Jean-Marc Guinchard, Vincent Canonica, Fabienne Monbaron, André Pfeffer

Date de dépôt : 5 février 2024

Proposition de motion **pour la création d'une vraie zone de dépose-minute pour la gare** **Léman Express du Bachet**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le développement du Léman Express et son utilisation grandissante par la population ;
- la volonté de favoriser le transfert modal pour éviter du trafic non nécessaire en ville ;
- l'absence de lignes directes ou fréquentes de TPG desservant la gare depuis les communes avoisinantes ;
- l'accès difficile à la gare du Bachet en voiture pour la dépose ou la prise de passagers ;
- l'absence de place de parking pour les deux-roues motorisés ;
- l'absence d'un P+R en continuité avec la gare du Bachet ;

invite le Conseil d'Etat

- à créer une vraie zone de dépose-minute pour les voitures afin de prendre ou déposer les utilisateurs du Léman Express ;
- à créer des places pour les deux-roues motorisés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Constatant l'utilité du Léman Express pour les déplacements notamment vers la gare Cornavin et la volonté de favoriser le transfert modal afin d'éviter le trafic de voitures en ville, il convient de créer une vraie zone de dépose-minute pour les habitants des communes voisines de la gare du Bachet.

En effet, l'accès à la gare pour prendre ou déposer une personne peut se faire uniquement par la route de La-Chapelle qui est sans issue, ce qui est dû à la présence du dépôt des TPG (photo 1) et à l'étroitesse de la rue que les bus empruntent empêchant un arrêt provisoire afin de prendre quelqu'un et pour tourner car la voie est réservée en principe aux taxis (photo 2).

A noter aussi l'absence d'un parking adjacent à la gare du Bachet, comme il existe à la gare des Eaux-Vives ou de Chêne-Bourg.

D'autre part, il n'y a aucune déserte des TPG pour amener directement ou fréquemment les habitants notamment des communes avoisinantes comme Troinex et Veyrier.

Il faut aussi considérer que les deux-roues motorisés sont pénalisés car il n'y a pas de places pour ceux-ci et, si les utilisateurs du Léman Express les laissent à côté des places vélos, ils se font régulièrement amender (photo 3).

Photo 1 :



Photo 2 :**Photo 3 :**